



OBJET DE LA
DELIBERATION

CESSION DE LA PARCELLE
AH 453 À MME AMANDINE
OURSEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNISKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 octobre 2025, le Conseil Municipal a prononcé la désaffectation de la parcelle AH 453 sise rue des anémones pour une superficie de 139 m² et a autorisé le déclassement de ladite parcelle du Domaine Public Communal et son intégration dans le Domaine Privé Communal.

Il rappelle ensuite que, par courrier du 22 juillet 2025, Madame Amandine OURSEL, propriétaire de la parcelle AH 454, a fait part à la Commune de son intérêt pour acquérir la parcelle AH 453, jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la cession de ladite parcelle à l'intéressée au prix de 2 090,00€, conformément à l'estimation du Service des Domaines, avec majoration de 10%.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis du Service des Domaines du 12 août 2025,

Vu l'avis favorable en date du 8 septembre 2025 de Madame Amandine OURSEL sur le prix de la cession,

Et après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour (*M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne*), **2 Voix Contre** (*MM. RUCAR André. GIBOIRE Antoine*) et **1 Abstention** (*M. SLEZAK Jimmy*).

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée AH 453 pour une superficie de 139 m² au prix de 2 090,00 € au profit de Madame Amandine OURSEL, 8 rue des anémones 62119 Dourges ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette vente, en l'étude de Maître Guillaume THEETEN, notaire à Hénin-Beaumont ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront portés à la charge de l'acquéreur ;
- **PRECISE** que la recette correspondante sera constatée au Budget de la Commune ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251215-DEL202513-D